



**Politiques de soutien à la parentalité de la
branche Famille :**
**Quelles opportunités en matière de prévention
des inégalités sociales de santé?**

Quelques pistes de réflexion

UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SOCIAL DONT LES PARENTS SONT LES PRINCIPAUX ACTEURS

- **Une politique pour répondre aux attentes et besoins des parents :**
 - Deux parents sur cinq jugent difficile leur rôle de parents (50% pour ceux ayant des enfants de plus de 11 ans) ;
 - Ils sont préoccupés en priorité par : la scolarité et la santé de leurs enfants, l'usage des nouvelles technologie, les relations avec leurs enfants.

- **Une politique de prévention précoce, généraliste, universelle contre les risques pouvant touchés la famille :**
 - Reposant sur le postulat que les parents sont les premiers éducateurs (parentalité positive) et la conviction que la qualité des interactions parents/enfants a un impact sur le développement cognitif et émotionnel de l'enfant ;
 - Des dispositifs pour renforcer les compétences et les capacités des individus/familles et leur permettre de participer pleinement à la société / au monde du travail ;
 - Eviter des prises en charge ultérieure plus lourde ;
 - Enjeu majeur de mesure/évaluation des politiques de soutien à la parentalité sous le prisme de l'investissement social.

FACILITER LA VIE FAMILIALE ET L'ÉDUCATION DES ENFANTS EN ACCOMPAGNANT LES RELATIONS ENTRE LES PARENTS ET EN SOUTENANT LES NOUVELLES INITIATIVES PARENTALES

- **Les Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents**
 - Aider les familles à assurer leur rôle parental en prenant appui sur leurs savoirs faire et leurs ressources ;
 - Une pluralité d'actions répondant à la diversité des besoins des parents :
 - des actions d'écoute individuelle à destination des parents de jeunes enfants (18% des actions) ;
 - des actions de prévention et d'appui en faveur des familles fragiles (31%) ;
 - des actions de groupes de parents ; de parole, d'expression ou de réflexion (40%) ;
 - des conférences débats (11%).
 - 416 712 familles différentes, 7 036 actions réalisées, 3 378 porteurs de projets, 22,1M€,

- **Le projet « familles » des centres sociaux**
 - Incarner le projet parentalité d'un territoire : 74% des centres sociaux ont perçu des financements au titre de la parentalité

- **L'aide et l'accompagnement à domicile en faveur des familles (AAD)**
 - Accompagnement des familles dans des moments difficiles, ponctuels de leur vie et le soutien dans leur fonction parentale (naissance, maladie, rupture, enfant porteur de handicap, etc.) ;
 - En 2015, 65 521 familles ont bénéficié d'un accompagnement à domicile, principalement au titre de la naissance et des soins et traitements de courte durée d'un parent.

RENFORCER LE SOUTIEN DES PARENTS DANS LA SCOLARITÉ DE LEURS ENFANTS ET ADOLESCENTS ET DANS LEURS RELATIONS AVEC L'ÉCOLE EN FAVORISANT LES COOPÉRATIONS ENTRE LES FAMILLES ET L'ÉCOLE

- **L'accompagnement à la scolarité**

- L'accompagnement à la scolarité s'adresse :

- aux enfants et aux jeunes : renforcer leur confiance dans leur capacité de réussite personnelle et scolaire grâce à des actions d'aide au travail scolaire, d'apports méthodologiques, et d'activités culturelles mobilisant une pédagogie de détour ;
- À leurs parents : renforcer les relations entre les familles et l'école et à contribuer à donner aux parents les outils nécessaires pour suivre la scolarité de leur enfant

- 3 000 Clas, 200 000 enfants, 43 000 intervenants dont 62% de bénévoles, 28,2 M€ en 2015



FAVORISER L'INSTAURATION ET LA QUALITÉ DES LIENS FAMILIAUX EN SOUTENANT LE DÉVELOPPEMENT DE LIEUX FAVORISANT L'ATTACHEMENT PARENTS ENFANTS ET LE DÉPART EN VACANCES

- **Les Lieux d'accueil enfants parents**

- Ils visent à :

- conforter la relation entre les parents et les enfants.
- offrir un espace d'épanouissement et de socialisation des enfants ;
- favoriser les échanges entre adultes, avec un objectif de prévenir ou rompre l'isolement (géographique, intergénérationnel ou culturel) ;

- 1 412 Laep, 11M€ consacrés aux Laep en 2015

- **Le départ en vacances des familles**

- Des espaces privilégiés de temps partagés entre les parents et les enfants contribuant à développer ou rétablir les solidarités familiales.
- 63.6 millions d'€ en 2015



PRÉVENIR LA RUPTURE DES LIENS FAMILIAUX EN RENFORÇANT LES CAPACITÉS D'AGIR DES PARENTS

- **Informier : Les séances partenariales d'information « Parents après la séparation »**
 - Quatre volets :
 - les impacts psycho-sociaux de la séparation au niveau des adultes et des enfants ;
 - les impacts juridiques de la séparation
 - la communication entre parents et parents/enfants
 - les ressources locales à la disposition des parents
- **Apaiser les conflits : la médiation familiale**
- **Sécuriser le lien parent/enfant : les Espaces de rencontre**
- **Accompagner les plus fragilisés : l'offre de services des travailleurs sociaux**
 - L'offre de service « parentalité » s'articule autour de 3 axes : la séparation, le décès d'un enfant et le décès d'un parent ;
 - 108 457 familles rencontrées par un travailleur social Caf en 2015 au titre d'un fait générateur lié au soutien à la parentalité.

LES SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX DE SERVICES AUX FAMILLES

- **Une réforme de la gouvernance** des politiques de soutien à la parentalité qui s'incarne dans les SDSF :
 - Une instance partenariale ;
 - qui partage un diagnostic, identifier les besoins du territoire non couverts ;
 - qui élabore un plan d'action partagé.

- **96 SDSF signés** qui ont tous fortement portés les problématiques de soutien à la parentalité.

- **Les enjeux sur le champ de la parentalité :**
 - Mieux « embrasser » les acteurs du soutien à la parentalité ;
 - Mieux articuler les axes petite enfance/parentalité, jeunesse/parentalité.

QUELQUES PISTES DE RÉFLEXIONS

- **Les enjeux de formation** des professionnels, de sensibilisation des bénévoles
- **Les enjeux d'évaluation, d'expérimentation, de capitalisation et d'essaimage des bonnes pratiques**
- **Les enjeux d'information :**
 - Sur le net ;
 - L'opportunité des parcours interbranche (notamment autour de la naissance).
- **Les enjeux de recours par les parents :**
 - Être là où sont les parents : les crèches, les centres de loisirs, l'entreprise, etc. ;
 - L'écueil de normes, des principes qui peuvent stigmatiser
- **Les enjeux d'une approche par parcours de vie (plutôt qu'une entrée par dispositif)**